



BULLETIN D'INFORMATION #16

Cinq nouveaux cas ont été dépistés hier à Tahiti, portant à **47** le nombre de cas de personnes touchées par le COVID-19 en Polynésie française pour 694 dépistages depuis le début de l'épidémie (+76 tests hier). L'un des patients hospitalisés depuis plusieurs semaines a pu sortir ce matin, un patient précédemment hospitalisé a du être réadmis à l'hôpital car son état l'exigeait. Ainsi, à cet après-midi, deux personnes sont hospitalisées, dont l'une en réanimation. Aucun décès n'est constaté.

Chiffres clés

Nombre total de cas COVID-19	47
Nombre total de cas COVID-19 hospitalisés	
- en cours	2
- depuis le début de l'épidémie	4
Nombre de cas COVID-19 admis en réanimation	1
Nombre de décès lié au COVID-19	0

COVID-19 en Polynésie française

Fig. 1. Nombre de cas cumulés COVID-19 en PF par date

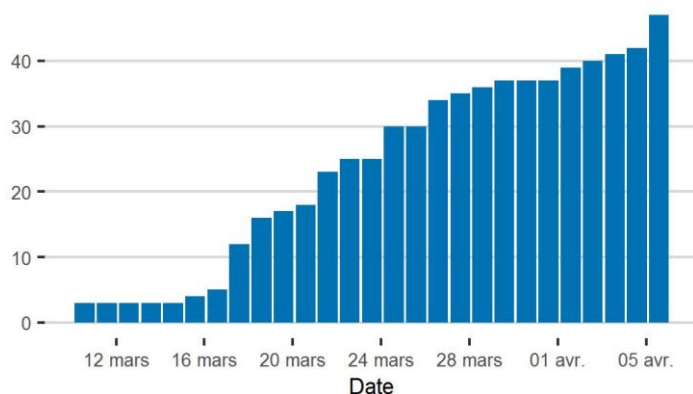
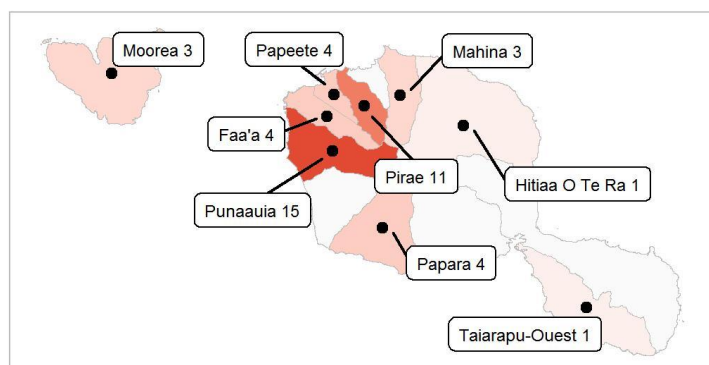


Fig. 2. Cartographie des cas aux IDV, le 07/04/2020



Source : Bureau de veille sanitaire, Direction de la santé

La surveillance des symptômes : un rôle décisif

Le ministre de la Santé rappelle l'importance de se signaler rapidement, dès l'apparition de symptômes liés au COVID-19 : fièvre, toux sèche, difficulté respiratoire, maux de têtes intenses, perte de l'odorat.

Qui appeler ?

- Le **444 789** pour toutes vos questions relatives au Covid-19 en PF,
- Votre **médecin traitant** pour un avis médical,
- Le **15** si, et seulement si, vous êtes en détresse respiratoire, ou dans un état de fatigue physique grave.

Chacun est ainsi responsable et acteur de la réduction du risque de transmission du virus à son entourage. Il est également essentiel de respecter les gestes barrières dont le fait de maintenir une distance avec autrui lorsque ces situations se présentent, et bien sur, de se laver les mains régulièrement et longuement (30 secondes).

Liaisons aériennes : nationales et inter-îles

NATIONAL - Le premier vol affrété dans le cadre de la politique de continuité territoriale entre la métropole et les outremer décolle de Tahiti, ce mardi. Le vol retour prévoit un décollage de Paris vendredi 10 avril en fin de soirée. Pour l'instant, une rotation est programmée tous les dix jours.



Ces vols ne sont pas commerciaux, mais consacré prioritairement aux questions sanitaires : évacuations sanitaires et transport d'analyses urgentes, ainsi que rapatriement des non résidents à l'aller. Au retour : transport de matériels médicaux de lutte contre l'épidémie.

INTER-ILES – La programmation des vols de soutien aux archipels. La cellule de crise COVID-19 du Pays a affrété, ce jour, un vol à destination des Marquises, avec, à bord, du matériel sanitaire destiné à renforcer les moyens de la santé publique dans les îles, et permettant le suivi médical des populations.

Confinement et mesures barrières : le point sur les transports

En période de confinement, une réflexion sur le mode de transport s'impose. Tous les déplacements doivent être restreints afin d'éviter la propagation du virus. Aussi, il n'est pas recommandé de se déplacer à plusieurs.

Cela reste possible en cas de nécessité absolue, dans les cas énumérés par l'attestation de déplacement dérogatoire : aller au travail, faire ses courses, pour raison médicale, pour motif familial impérieux, pour assister des personnes vulnérables ou la garde d'enfant.

N'oubliez pas d'emporter avec vous une attestation et pour toute personne vous accompagnant, sous peine d'une amende de 4800 Fcfp et plus, en cas de récidive. Si vous transportez un enfant vous devez vous munir de sa pièce d'identité. Pensez au couvre feu après 20h.

Enfin, concernant votre véhicule :

- À l'intérieur de l'habitacle, les règles de confinement sont les mêmes : distance entre les personnes par exemple le passager s'assoit à l'arrière du véhicule à l'opposé du conducteur.
- N'oubliez pas de nettoyer aussi souvent que nécessaire, les accessoires de la voiture : volant, levier de vitesse, frein à main, ceinture, poignée de porte, boutons auto radio... surtout après avoir effectué des courses
- Rappelez-vous qu'une seule personne par famille est recommandée pour faire les courses
- Le confinement est la règle et c'est en restant chez soi que l'on va sauver des vies.

Enfin, en cas de transports de cas suspects ou confirmés COVID-19, le Ministère de la Santé rappelle qu'ils doivent être effectués par des transporteurs sanitaires spécifiques, et non par les pompiers ou les ambulances, sauf cas d'urgence vitale.

BON COURAGE A TOUTES ET A TOUS.

FAAITOITO